Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203350-20260702-20260605LMJ-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SENVEN-LEHART

Séance du 25 juin 2026

20h00

PRESENTS : LE GRAËT Anthony, RAIMONDO Annette, LE LAY Cédric, FINET Sylvie, FLYNN Carine, HENRY Michèle, MEROT Fabien, LANDRIEU Anthony, LE FLOHIC Jérôme

Nombre de conseillers en exercice : 9 **Votants** : 8 **Présents** : 8 procuration : 0

Absente excusée : HENRY Michèle

Secrétaire de séance : RAIMONDO Annette

Date de convocation le 16 juin 2026

2026-06-05 Loyers Maison JAGU

Comme prévu lors du conseil du 28 mai, des agences immobilières ont été consultées pour établir les loyers des 2 logements, malheureusement aucune n'a répondu favorablement. Le montant des loyers a donc été fixé en consultant les offres similaires autour de la commune, soit 800 € pour le logement n°1 et 550 € pour le logement n°2 charges non comprises.
L'étude notariale a fourni les documents nécessaires à l'établissement de l'état des lieux, nombreuses photos à l'appui.
Le centre de gestion donne un cadre légal pour l'écriture des baux, il faut se renseigner sur sa possibilité de rédaction des quittances de loyer.
La commune va assurer les logements en qualité de propriétaire dès la réception des travaux. Les locataires devront fournir la preuve que les logements sont bien assurés.

Fait et délibéré en Mairie les Jour, Mois et An Susdits

Le Maire

Anthony LE GRAËT